

ARRETE N° POL -199/2025

Le Maire de la commune de Vendargues

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L2212-1, L2212-2, L2213-1 et suivants

Vu le code pénal et notamment son article R610-5

Vu le code de la route

Vu l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation afin de permettre le déroulement de la manifestation sportive « **course pédestre – Urban trail Téléthon** » – organisée le **samedi 13 Décembre 2025** par la municipalité (service des Sports).

ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre le déroulement de la manifestation sportive « **course pédestre – Urban trail Téléthon** » organisée le **samedi 13 Décembre 2025 – de 17H00 à 22H00.**

***La circulation sera interdite sur le parcours de 17h00 à 21h30 – suivant le plan n°1 annexé au présent arrêté :**

– Départ : Parking bibliothèque Jean d'Ormesson

– Arrivée : Parking bibliothèque Jean d'Ormesson

Article 2 Les agents du service de la Police Municipale, le Service des Sports et les bénévoles se placeront le long du parcours pour sécuriser les différents carrefours.

Article 3 Les panneaux réglementaires seront mis en place par les services techniques de la ville.

Article 4 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

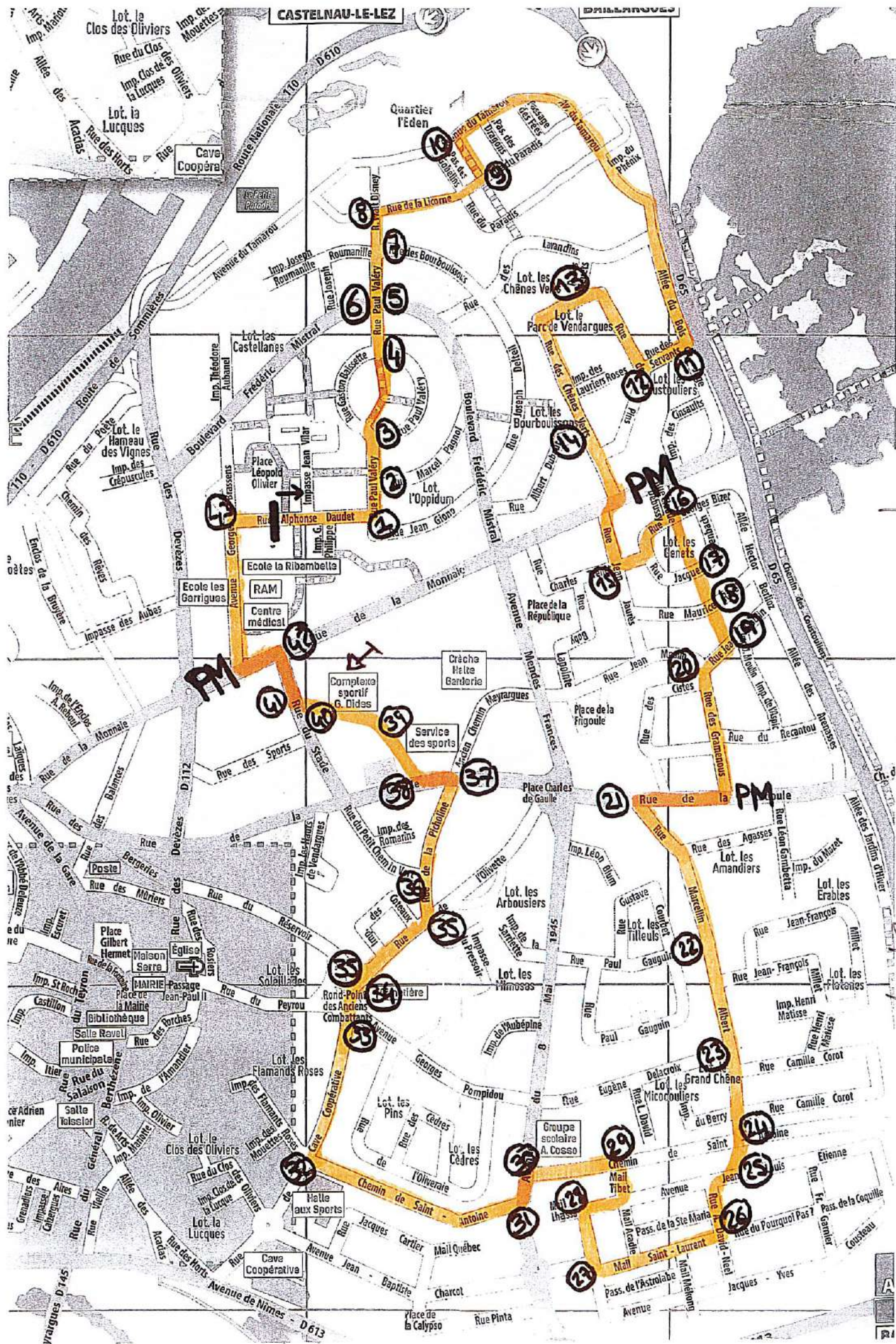
Article 5 Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries et aux sociétés de transports en commun

- Mise en ligne le 18/11/2025



MAIRIE DE VENDARGUES
Le Maire,
Guy LAURET



Paceurs.
téléthon.
13/12/2025.